



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie HARREAU), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Benoît ROSSIGNOL

DEL2024_031 : Lecture publique – Règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Le règlement intérieur d'une bibliothèque a pour objectif de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il énumère le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et les devoirs de l'utilisateur.

Le dernier règlement intérieur date de 2023. La prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services qui leur sont proposés ainsi que l'ouverture de la nouvelle bibliothèque imposent à la collectivité de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Cette évolution est programmée dans le Projet culturel scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque rédigé en 2023 par la commission culture.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale applicable à partir du 1^{er} juin 2024 et annexé à la présente délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Benoît ROSSIGNOL
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 21 MAI 2024
Publié le : 21 MAI 2024